

# AVIS SUR LE STATUT D'ÉCOLE ÉTABLIE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER

---

Avis présenté à la  
Commission scolaire de Montréal

par l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal

17 avril 2015

— ALLIANCE  
DES PROFESSEURES  
ET PROFESSEURS  
DE MONTRÉAL —



# AVIS SUR LE STATUT D'ÉCOLE ÉTABLIE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER

## Contexte

Dans le cadre de l'actuelle consultation relative aux écoles établies aux fins d'un projet particulier, le présent document constitue l'avis de l'Alliance.

Cette année, l'avis de l'Alliance vise les 5 écoles établies aux fins d'un projet particulier suivantes :

- 2 écoles primaires :
  - Fernand-Seguin,
  - Le Plateau;
  
- 2 écoles secondaires :
  - Louise-Trichet,
  - Marguerite–De Lajemmerais;
  
- 1 école avec un secteur primaire et un secteur secondaire :
  - FACE.

## Avis

L'Alliance a souvent rappelé à la commission scolaire qu'il est essentiel de défendre une école publique accessible à toutes et à tous et exempte de toute forme de sélection fondée sur la performance académique des élèves. Comme c'est le cas pour plusieurs de ces projets, choisir les éléments les plus performants et leur offrir un projet particulier a pour effet immédiat de décimer les groupes réguliers en les privant des élèves qui constituent souvent pour leurs camarades un important stimulant.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation, dans son avis sur la question en 2007, identifie les dérives suivantes comme conséquences des projets sélectifs : *«l'éclatement de la formation commune, l'exclusion de certains jeunes, l'écémage de la classe ordinaire, la répartition inégale du poids de l'intégration des élèves handicapés ou des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, l'iniquité dans la tâche d'enseignement, la concurrence entre les écoles publiques.»*

De par son plan Réussir, la CSDM s'est engagée à offrir les meilleures chances de réussite à TOUS les élèves. L'Alliance ne croit pas que la commission va réaliser ses nobles objectifs en faisant la promotion de projets sélectifs qui visent essentiellement des élèves dont la réussite n'est pas en cause ou en calquant les pratiques des établissements du secteur privé. Nous n'avons jamais

obtenu d'explications satisfaisantes de la commission sur ce point. Selon nous, la CSDM fait fausse route en s'engageant sur la voie de la concurrence au réseau privé. Il nous semble que la commission scolaire devrait plutôt miser sur ses forces, par exemple son vaste réseau d'écoles bien implantées dans tous les quartiers afin d'offrir aux familles la possibilité d'une instruction de qualité à proximité de leur lieu de résidence. Ainsi, la CSDM se placerait au cœur du développement d'une école citoyenne axée sur la réalité montréalaise.

Les critères pour être admis dans une école établie aux fins d'un projet particulier ne devraient en aucun cas être fondés sur la performance. Nous sommes toutefois d'accord sur le fait que de tels critères reposent sur la motivation de l'élève et sur la participation des parents.

### **L'intégration des élèves HDAA**

Trop souvent, les écoles établies aux fins d'un projet particulier ne comptent qu'une infime proportion d'élèves HDAA. C'est le cas notamment des écoles Le Plateau, Fernand-Seguin et FACE qui ont toutes des critères sélectifs élitistes.

**Tableau présentant la proportion d'élèves HDAA intégrés dans ces trois écoles établies aux fins d'un projet particulier :**

<b>Établissements</b>	<b>Élèves inscrits</b>	<b>Élèves codés</b>
<b>CSDM (total primaire)</b>	<b>48 740</b>	<b>6 073 (12,5 %) <sup>1</sup>.</b>
<b>CSDM (total secondaire)</b>	<b>23 997</b>	<b>7 887 (32,9%)</b>
FACE (primaire)	578	4 (0,7%)
Fernand-Seguin	308	14 (4,5%)
Le Plateau	459	3 (0,6%)
Face (secondaire)	457	10 (2,2%)

Sur un total de 1345 élèves de niveau primaire dans ces écoles établies aux fins d'un projet particulier, il y a 21 élèves intégrés, soit 1,6% alors qu'à l'échelle de la CSDM, le pourcentage d'élèves intégrés au primaire est de 12,5%. Pour FACE secondaire, sur les 457 élèves, il n'y a que 2,2% d'élèves intégrés, alors qu'à l'échelle de la CSDM, 32,9% des élèves sont des EHDAA intégrés. Ces statistiques sont éloquentes : les écoles de quartier perdent, au profit de ces écoles, une importante proportion de leurs élèves autonomes et performants, et par le fait même, comportent une plus grande proportion d'élèves HDAA, rendant encore plus ardue la tâche de faire réussir tous leurs élèves.

<sup>1</sup> Nous avisons la CSDM que l'annexe 2 du document DG-06-189 comporte une erreur puisque le tableau présentant la part d'élèves avec un code de difficulté au primaire indique un taux de 15,4% (représentant 6073 élèves codés sur un total de 48740). Le taux est en réalité de 12,5%.

## Incidences sur la population des écoles de quartier

Poursuivons sur l'impact que la présence de ces écoles sélectives a sur les écoles de quartier. Non seulement celles-ci n'accueillent pas leur juste part de EHDAA, mais il faudrait être inconscient ou faire preuve d'aveuglement volontaire pour affirmer, comme la CSDM le fait dans son document *Impact sur l'organisation des services éducatifs sur le territoire de la CSDM*, que l'existence d'école établie aux fins d'un projet particulier n'affecte pas de façon significative l'organisation scolaire des écoles de quartier. La commission affirme : « *les nombres sont peu élevés et n'ont pas d'effet négatif sur l'organisation des services éducatifs des autres écoles.* »

De plus, malgré nos demandes répétées en CPC et dans nos avis, encore cette année, la CSDM fournit dans la documentation des tableaux qui ne donnent pas une image complète et réelle de la situation. En effet, les tableaux présents dans les annexes du document DG-06-189 n'incluent pas le nombre d'élèves que les écoles régulières perdent au profit de **toutes** les écoles à projet particulier ce qui présente une image tronquée de la réalité.

En recoupant les informations qui incluent toutes les écoles à projets particuliers, nous arrivons à des conclusions très différentes de la version de la CSDM.

Par exemple, selon les tableaux disponibles cette année et qui ne montrent que les 3 écoles primaires sélectives, on constate qu'elles drainent une proportion importante des élèves de plusieurs écoles :

- 81 élèves au total pour les écoles Garneau et Marguerite-Bourgeois,
- 54 élèves de l'école Au-Pied-de-la-Montagne,
- 40 élèves dans chacune des écoles La Petite-Bourgogne, St-Clément et Louis-Colin,
- 35 élèves de l'école Champlain,
- 36 élèves de l'école Jeanne-LeBer.

Ce sont là les cas les plus probants, mais cette constatation s'applique aussi, dans une moindre mesure, dans plusieurs autres milieux.

De plus, si on ajoute les statistiques que la CSDM avait rendues disponibles l'an dernier pour le renouvellement des écoles alternatives (Arc-en-Ciel, Élan, Étoile-Filante et Rose-des-Vents) et de l'École Internationale, on se rend compte que les nombres sont encore plus significatifs.

En effet, Au-Pied-de-la-Montagne voyait 78 des élèves de son territoire quitter vers ces écoles. Ajoutés au 54 qui sont partis dans les 3 écoles primaires faisant l'objet de la demande de cette année, on obtient un résultat de 132 élèves de son territoire qui vont dans les écoles à projet particulier. L'école Notre-Dame-de-Grâce en perdait 146 aux écoles analysées l'an dernier, ce qui s'ajoute aux 13 de cette année pour un total de 159; enfin St-Louis de Gonzague perdait 68 élèves l'an dernier auxquels s'ajoutent 26 cette année soit 94 au total.

Si les écoles mentionnées plus haut perdent respectivement 132, 159 et 94 élèves, et ce ne sont là que les cas les plus flagrants, il est irresponsable, selon nous, d'affirmer que l'organisation scolaire des écoles de quartier n'est pas touchée négativement par l'implantation ou le maintien d'écoles établies aux fins d'un projet particulier. D'une part, sans ces pertes, l'école de quartier aurait plus de groupes, ce qui pourrait éviter de former des groupes à plus d'une année d'étude.

D'autre part, comme les meilleurs éléments partent, il y a une plus grande proportion d'élèves HDAA à l'école de quartier, moins d'élèves dits « *performants* », alors qu'il est reconnu que la présence d'élèves performants dans une classe a un effet bénéfique pour l'ensemble des élèves de cette même classe. Quand une école voit une proportion représentant 20 ou 30 % du total des élèves de son territoire migrer vers des écoles établies aux fins d'un projet particulier, cela ne peut qu'avoir un impact néfaste sur elle. Le même phénomène d'écémage peut d'ailleurs être aussi observé dans les écoles secondaires.

Enfin, bien que notre avis ne porte pas sur les volets pédagogiques particuliers offerts dans plusieurs écoles de quartier, il nous apparaît important de souligner leur effet similaire à celui des écoles établies aux fins d'un projet particulier sur l'organisation scolaire et la composition des groupes dits « *ordinaires* ». En effet, nous considérons que les statistiques sur la proportion d'EHDA et des élèves quittant leur école de quartier seraient encore plus catastrophiques si on les incluait dans les calculs.

### **Les deux écoles secondaires réservées aux filles**

Il n'y a pas de données de recherche qui permettent d'affirmer avec certitude que la non mixité est une formule qui assure en soi la réussite scolaire. En fait, en comparant les projets éducatifs de ces deux écoles avec ceux d'autres écoles secondaires, il est impossible de préciser en quoi il y a une quelconque différence et donc de distinguer en quoi leur projet se « *différencie fondamentalement du projet éducatif d'une école de quartier* » ce qui est pourtant une des conditions d'admissibilité du MELS pour obtenir le statut d'école établie aux fins d'un projet particulier. Par exemple, quand les auteurs du document de l'école Louise-Trichet, dans la lettre de présentation au ministre, prétendent que c'est le fait de n'avoir que des filles qui a permis le développement de plusieurs projets, comme un comité pour enrayer la violence à l'école ou la formation d'équipes sportives, nous ne pouvons que souligner que ce n'est pas exclusif d'une école réservée aux filles que d'avoir des équipes sportives féminines ou un comité pour combattre la violence.

Donc, pour ce qui est des deux écoles réservées aux filles, la CSDM n'est aucunement en mesure de « *justifier le bien-fondé du projet particulier* », car les projets ne se différencient pas fondamentalement et rien ne confirme qu'ils permettent une amélioration de la réussite éducative de leurs élèves.

## **Le Plateau**

Dans la documentation qui a été transmise à l'Alliance, ni le projet, ni sa raison d'être, ni sa justification pédagogique ne sont décrits. L'essentiel du document consiste à présenter les critères de sélection et le concept de « *rythme d'apprentissage accéléré* ». Nous déplorons cette carence.

## **Recommandations**

Considérant l'information partielle fournie par la Commission scolaire, notamment sur le plan de la justification du bien-fondé des divers projets particuliers et sur le plan de l'impact qu'ont ces projets sur l'organisation des services éducatifs;

Considérant que les écoles Le Plateau, Fernand-Seguin et FACE (primaire et secondaire) ont des critères d'admission qui reposent sur une sélection élitiste;

Considérant que les deux écoles dédiées aux filles, Marguerite-De Lajemmerais et Louise-Trichet, ne démontrent pas clairement que leurs projets éducatifs se différencient fondamentalement de ceux des autres écoles de quartier et ont une réelle incidence sur la réussite scolaire;

Que le Conseil d'administration n'appuie pas les demandes de renouvellement de statut d'écoles établies aux fins d'un projet particulier des écoles Le Plateau, Fernand-Seguin, FACE (primaire et secondaire), Marguerite-De Lajemmerais et Louise-Trichet.

Dans le cas où la CSDM reconduirait le statut d'écoles établies aux fins d'un projet particulier pour les cinq écoles visées, que l'Alliance réitère que l'école publique doit demeurer une institution démocratique la plus susceptible de favoriser l'égalité des chances et, par conséquent, doit être accessible à tous et non discriminatoire sur la base des résultats scolaires, du sexe des élèves et du statut économique de leurs parents.

Que l'Alliance demande qu'à l'avenir la CSDM lui fournisse des documents qui incluent les informations de toutes les écoles de la commission scolaire en lien avec la consultation menée, particulièrement en ce qui concerne les statistiques sur l'impact des écoles établies aux fins d'un projet particulier sur les écoles de quartiers ainsi que sur la proportion des EHDAA dans les écoles.

Que l'Alliance demande à la CSDM de mettre un terme au financement de postes d'enseignants supplémentaires pour les écoles à projet particulier et de consacrer plutôt ces sommes au financement de services pédagogiques directs aux élèves dans les écoles régulières afin de favoriser la réussite pour tous.